



ASSEMBLEE GENERALE

29 JANVIER 2026

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Conformément à l'article 7 des statuts de l'agence, l'Assemblée générale entend la lecture du rapport d'activité par le Président du Conseil d'administration ainsi que la lecture du rapport sur les comptes de l'année passée, la présentation du budget pour l'année et la tarification des adhésions et des services.

Table des matières

Introduction : 2025, année de la mer.....	2
La mer en Côtes d'Armor, un poids économique notable.....	2
L'accompagnement des communes littorales par l'ADAC.....	5
Des communes comme les autres, mais avec des enjeux particuliers.....	6
Des dossiers « salés » atypiques.....	7
Des besoins spécifiques aujourd'hui couverts.....	9
1. Le rapport d'activité.....	11
1-1 Les missions.....	11
Voirie et aménagement des espaces publics.....	11
Bâtiment.....	13
Assainissement collectif.....	16
Observation et assistance aux territoires.....	19
1-2 La couverture territoriale de l'agence.....	20
1-3 Le travail partenarial.....	22
2 – Le rapport financier.....	24
2-1 Le budget exécuté 2024.....	25
2-2 Les perspectives pour la clôture du budget 2025.....	26
2-3 Les orientations pour 2026.....	27
2-3-1 Deux chantiers stratégiques pour 2026.....	27
3 – Le clin d'œil final.....	29
Annexe – Organigramme.....	30

Introduction : 2025, année de la mer

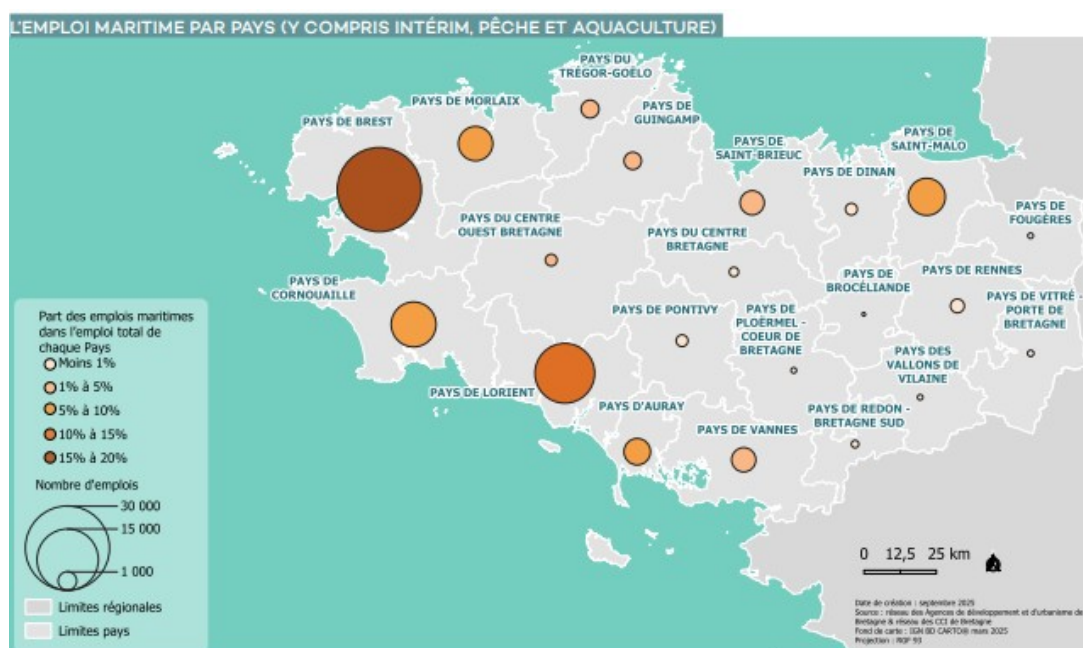
A l'occasion de l'accueil de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan, qui s'est tenue en juin à Nice, la France a fait de 2025 une « Année de la Mer » avec pour thème : « La mer en commun ». De nombreux événements et initiatives sont venus jaloner l'année pour célébrer la mer, sensibiliser le public aux enjeux maritimes et à l'importance des océans.

Cette dédicace est une belle occasion, pour l'ADAC, de jeter un regard particulier sur ses actions en faveur des enjeux maritimes et auprès des communes littorales.

La mer en Côtes d'Armor, un poids économique notable

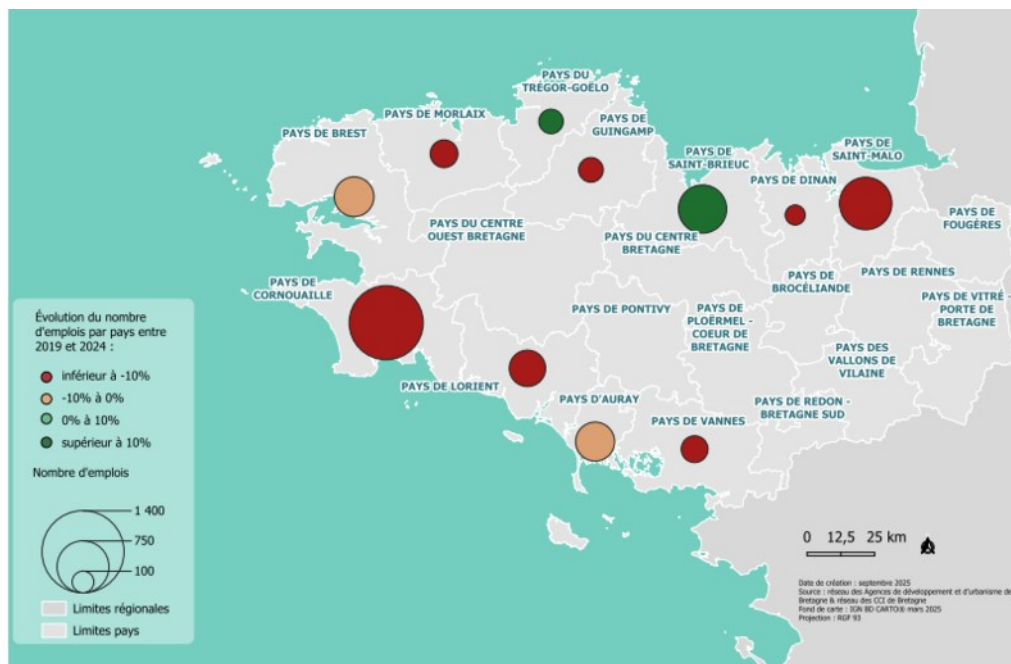
En décembre 2025, a été publiée la 3ème édition de l'observatoire de l'économie maritime en Bretagne, étude financée par la Région Bretagne et la CCI Régionale à laquelle l'ADAC a participé grâce à son pôle « Observation & Assistance »¹.

Cette étude montre que le poids global du secteur maritime en Côtes d'Armor est un peu moins important que dans d'autres départements Bretons, en particulier par rapport au Finistère et au Morbihan.



Notre département se distingue dans deux secteurs en particulier. Tout d'abord, le poids de la pêche et de l'aquaculture est historiquement important en Côtes d'Armor, comme l'illustre la carte suivante.

1 L'étude est disponible sur le site « Armorstat.com » : [3_Obs_economie_maritime_Bzh_2025_final.pdf](#)



Rappelons que, fort d'une flottille de pêche nombreuse et d'un gisement majeur pour la coquille Saint-Jacques, le département accueille les 4ème et 5ème criées de France qui traitent de gros volumes de produits de la mer.

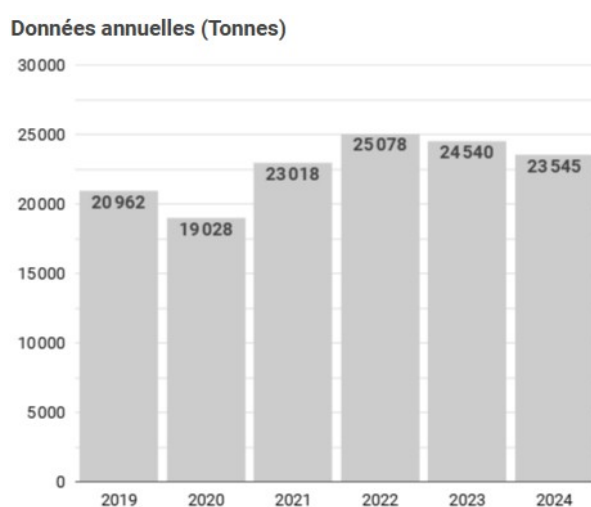
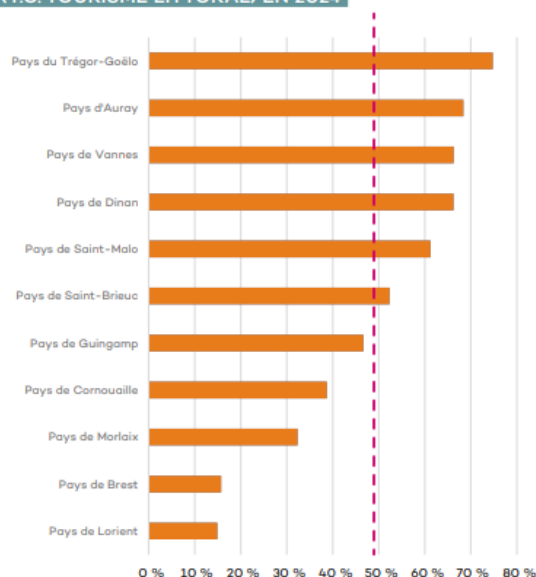


Tableau : volume des produits débarqués dans les criées des Côtes d'Armor, par année et en tonnes (source : Armorstat, bulletin « Côtes d'Armor Conjoncture »).

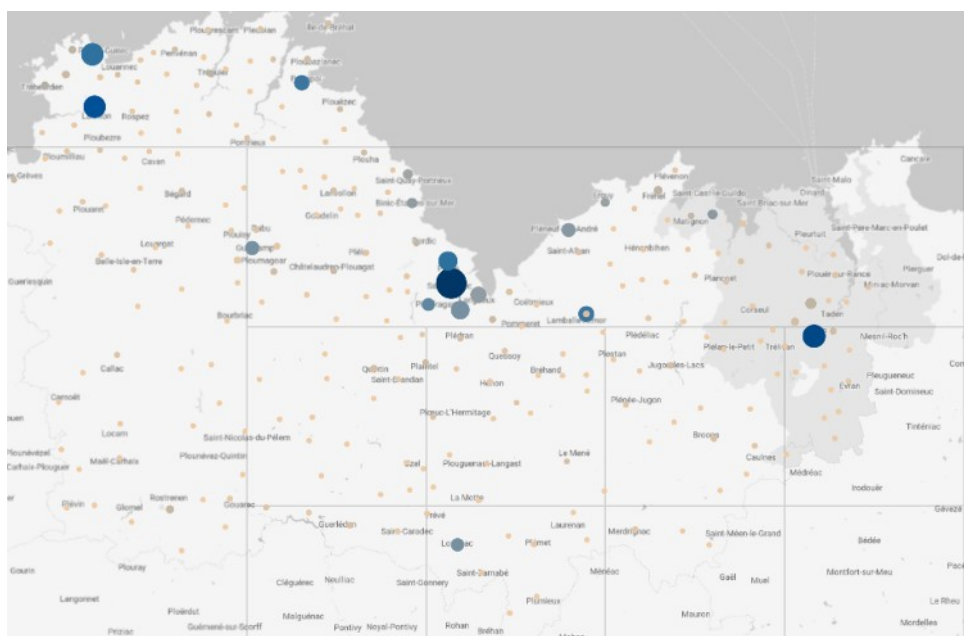
Ensuite, à côté de la pêche, les Côtes d'Armor se distinguent aussi par l'importance du tourisme littoral dans leur économie.

**POIDS DES EMPLOIS TOURISTIQUES LITTORAUX ESTIMÉS
DANS LE TOTAL DES EMPLOIS MARITIMES
(Y.C. TOURISME LITTORAL) EN 2024**



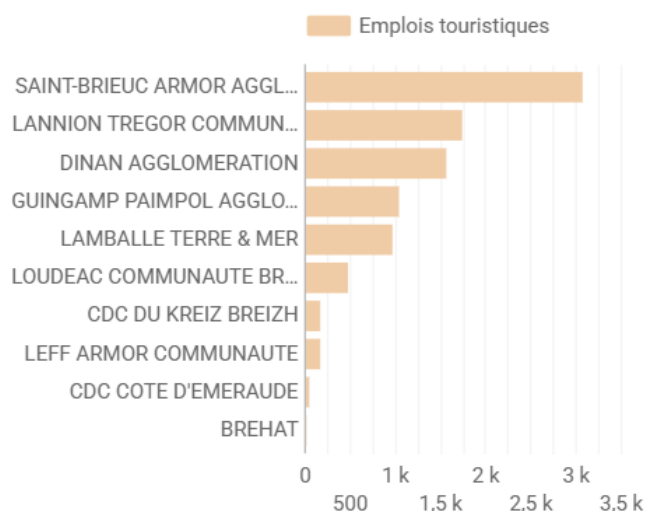
Sources : Insee RP 2022, Acooss, réseaux des agences et des CCI

Les pays du Trégor-Goëlo, de Dinan et de Saint-Brieuc font partie des 6 pays bretons dans lesquels le poids du tourisme dans le total des emplois maritimes est supérieur à 50 %. En complétant cette approche avec les données publiées par Côtes d'Armor Destination sur l'emploi touristique, on voit que ces emplois sont localisés dans tout le département, mais avec une prévalence sur le littoral.



Localisation des emplois dans le secteur du tourisme (source : observatoire du tourisme, Côtes d'Armor Destination - accessible via Armorstat.com)

Ce constat est confirmé par la mise en comparaison des emplois touristiques par EPCI :



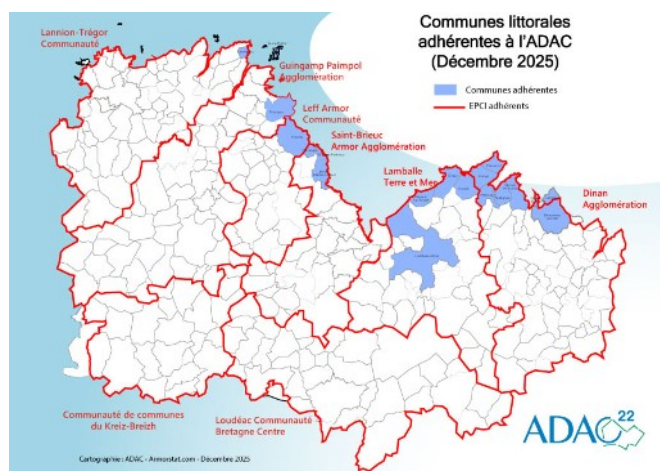
Source : observatoire du tourisme, Côtes d'Armor Destination (accessible via Armorstad.com).

Les autres secteurs maritimes pèsent beaucoup moins dans l'économie costarmoricaine, même si le nautisme se détache un peu plus que d'autres (transport maritime, défense, recherche et enseignement...).

Au-delà de son poids économique, la mer est d'abord un élément structurant des Côtes d'Armor, aussi bien géographiquement, historiquement que culturellement. Elle constitue une partie de l'identité de ce territoire. Les communes littorales concentrent ces réalités avec lesquelles elles composent au quotidien.

L'accompagnement des communes littorales par l'ADAC

Notre agence compte 19 communes adhérentes qui ont une façade maritime, dont une île (Bréhat). Si on ajoute les communes soumises, du point de vue de l'urbanisme, à la loi « Littoral », leur nombre monte à 30. Toutefois, le « regard maritime » de ce rapport se veut plus large que la question de l'urbanisme. Nous resterons, de ce fait, sur les seules communes qui présentent une contiguïté immédiate avec la mer.



Pour celles-ci, entre 2020 et 2025, nous avons accompagné un total de 69 projets, tous métiers confondus (sans compter toutefois les visites régulières que nous réalisons sur les stations d'épuration). Il en ressort deux constats. Le premier, c'est que les communes littorales sont des communes « comme les autres », avec les mêmes sujets à gérer, mais avec parfois des enjeux particuliers. Le second est qu'on y porte tout de même quelques projets typiquement maritimes.

Des communes comme les autres, mais avec des enjeux particuliers

Les communes littorales portent des projets de même nature que n'importe quelle autre commune. En voirie, l'ADAC a ainsi accompagné très régulièrement des réaménagements de rues et elle a travaillé souvent sur les questions de sécurité routière, notamment en route départementale. En aménagement, on réfléchit aux nouveaux quartiers ; en bâtiment, on construit des centres techniques municipaux et des maisons d'assistantes maternelles, on rénove des salles des fêtes, on étend des maisons médicales, on améliore la mairie, on réaménage des logements... Et l'agence conseille les exploitants des stations d'épuration littorales pour garantir leur bon fonctionnement et leur performance – comme partout ailleurs.

Typiques de toutes communes, ces dossiers présentent pourtant parfois des enjeux particuliers. Ainsi, l'aménagement des nouveaux quartiers se heurte à la question du prix du foncier et de l'accessibilité financière des logements pour les résidents locaux ou les jeunes. On expérimente alors des solutions nouvelles, comme des hameaux légers. Les réaménagements de rues doivent considérer l'accès aux plages et font une place au vélo plus marquée. Plus globalement, les mobilités douces prennent une dimension différente avec la nécessaire gestion des flux touristiques pendant la saison, la connexion des voies et la desserte des différents points d'intérêts.

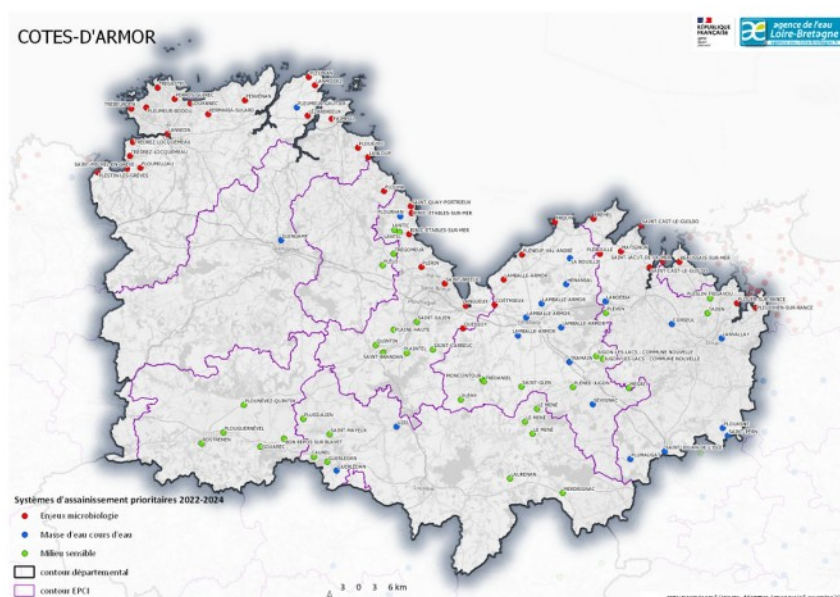


Exemple de réflexion à l'occasion de la réalisation du plan vélo simplifié de la commune de Saint-Cast Le Gualdo.

Côté assainissement, les stations littorales sont sur-dimensionnées par rapport à leur population résidente à l'année pour leur permettre d'absorber la montée en charge de la saison. Quelques exemples suffiront à montrer l'ampleur du décalage entre la population de la commune et la capacité de traitement de l'outil épuratoire :

Communes	Population totale	Capacité de la station en EH	Rapport cap STEP / pop.
Bréhat	440	1 950	4,43
Erquy	4036	20 000	4,96
Fréhel	1658	9 500	5,73
Plouézec	3219	4 580	1,42
Saint Jacut de la Mer	910	6 000	6,59
Saint Quay Portrieux	3488	14 500	4,15

De surcroît, la plupart de ces stations vont être astreintes à une obligation de performance et de suivi marquée du fait de leur rejet en zones sensibles (zones de baignade, zones conchylicoles). Ainsi, toutes les stations d'épuration situées sur le littoral étaient classées, jusqu'ici, comme systèmes d'assainissement prioritaires².



Carte des systèmes d'assainissement prioritaires du 11ème programme, en cours de révision pour le 12ème programme (Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne).

A côté des dossiers habituels, les communes littorales portent aussi des projets plus atypiques que l'agence a parfois l'occasion d'accompagner.

Des dossiers « salés » atypiques

Nous pouvons commencer par la plus maritime des communes costarmoricaines, à savoir l'île de Bréhat. Entre 2020 et 2023, l'ADAC a accompagné la commune dans deux projets marquants : **le réaménagement de la rue centrale du Port-Clos**, qui assure la jonction entre le port de débarquement des passagers et le centre de l'île et la valorisation du sentier d'accès au phare du Paon.

² La liste des systèmes d'assainissement prioritaires est en cours de révision par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de la mise en place du 12ème programme. Toutefois, la première liste publiée le 12 décembre 2024 confirme, au stade actuel, le maintien des communes littorales dans ce zonage.



Bréhat – Aménagement de la rue du Port-Clos

Toujours pour cette commune, les équipes de l'agence ont accompagné le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour **l'aménagement d'un port**, mais ce dossier n'a pas abouti jusqu'ici pour des questions de plan de financement – ce qui montre la tension vécues par les communes littorales pour porter des projets portuaires aux coûts très vite conséquents. Un autre dossier portuaire a été accompagné pour la commune de Plouër-sur-Rance.

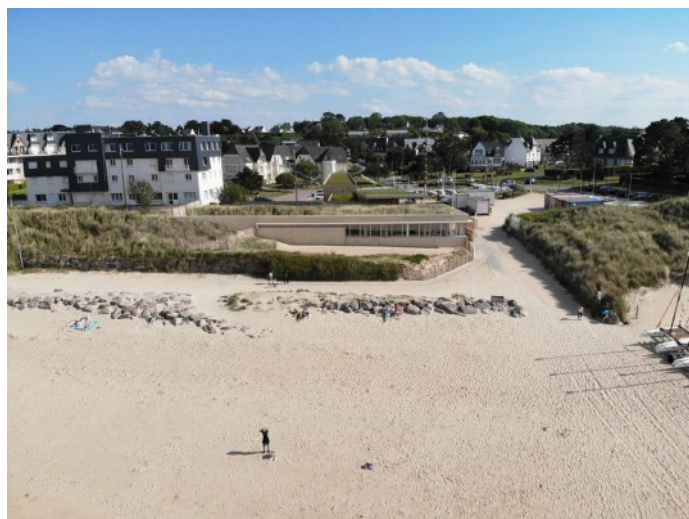
Dans une nature de projet similaire, l'agence accompagne actuellement la commune de Saint-Quay Portrieux pour la **reconstruction de l'esplanade** du Casino.

Très présente depuis plusieurs années sur le secteur du Cap Fréhel et de Fort la Latte, l'ADAC accompagne à la fois le Grand Site et les communes riveraines dans les projets de liaisons cyclables sur le site et d'aménagement des **itinéraires de randonnée**.



Exemple d'analyse préalable issue de l'étude pour la définition des itinéraires de randonnée entre le Cap Fréhel, Plévenon et Fort La Latte (2022).

Pour ce qui concerne les bâtiments, l'agence a accompagné plusieurs projets d'équipements littoraux, même si tous n'ont finalement pas aboutis à des réalisations : **des centres nautiques, une capitainerie pour un port de plaisance et un local pour la SNSM**.



Le centre nautique des Sables d'Or, sur la commune de Fréhel. Un dossier accompagné par l'ADAC et confié à l'équipe de SABA Architectes (source : SABA Architectes)

Ces projets d'aménagement en zone littorale mettent autour de la table de nouveaux partenaires : Conservatoire du Littoral, réserves naturelles et services maritimes de l'État.

Pour terminer, deux dossiers plus inédits peuvent être signalés :

- Depuis maintenant 3 ans, l'agence appuie la commune de Plurien dans le **suivi de sa délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal**. Notre travail a consisté, dans un premier temps, à réaliser une mise au point financière et technique après plusieurs années de gestion. Ce bilan a été suivi par la préparation et l'animation d'une rencontre entre le délégataire et la commune, qui a lieu désormais chaque année ;
- En 2022, l'agence a aidé la commune de Saint-Quay Portrieux à dimensionner et dessiner la **rampe PMR d'accès au ponton communal du port de plaisance**.

Ces deux derniers dossiers ouvrent la question des besoins particuliers des communes littorales et de la réponse en ingénierie publique qu'elles peuvent trouver.

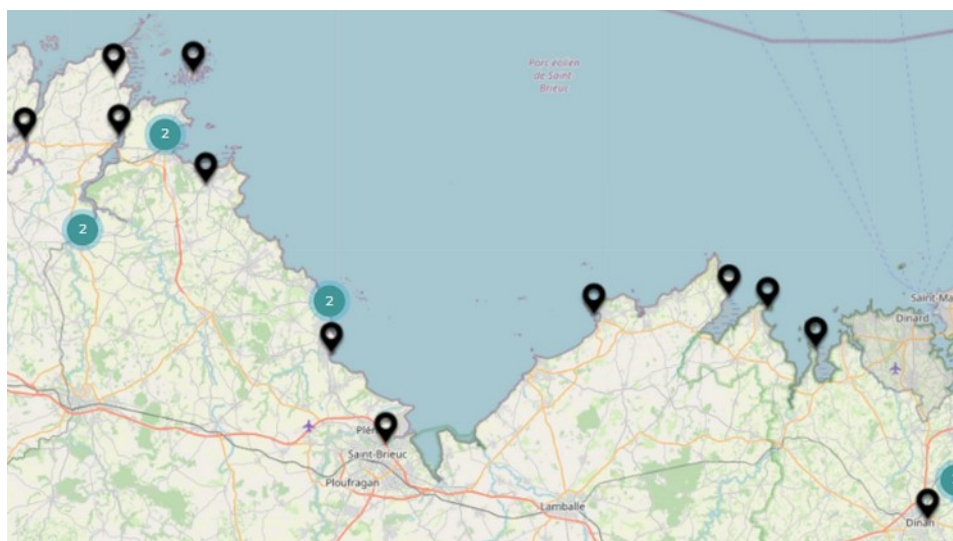
Des besoins spécifiques aujourd'hui couverts

Ces quelques exemples tendent à montrer que la réponse en ingénierie publique en faveur des communes littorales existe sur les principaux champs.

Qu'en est-il pour le sujet spécifique des projets portuaires, pour leur volet technique ? En 2019, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, dans une démarche collective avec les huit intercommunalités, avait mené une enquête pour déterminer les besoins en ingénierie des communes. Parmi les compétences attendues figurait le domaine des ouvrages à la mer (digues, pontons, cales de mise à l'eau, quais...).

En effet, le territoire costarmoricain accueille de nombreux ports ou cales. Si les principales infrastructures relèvent de la compétence des collectivités territoriales qui

disposent, au sein de leurs équipes, des compétences nécessaires (Conseil départemental et Région Bretagne), il reste beaucoup d'infrastructures plus modestes sous gestion communale. L'enjeu de disposer d'une ingénierie publique adaptée à cette spécificité du territoire pourrait alors faire sens.



Carte des ports de plaisance et zones de mouillages sur le littoral costarmoricain (source : Côtes d'Armor Destination).

L'ADAC a été peu, voire pas, sollicitée sur ces ouvrages, mais cela tient certainement au fait qu'elle n'est pas clairement identifiée sur cette thématique pour laquelle nous n'avons pas développé une expertise dédiée. En revanche, le Cerema est tout à fait repéré par les communes et il dispose d'une compétence solide pour leur venir en appui (depuis la reconnaissance géophysiques/géotechniques jusqu'à l'expertise en prestation sur ces petits ouvrages).

Un partenariat Cerema / ADAC dans le domaine des projets portuaires pourrait aussi, peut-être, s'imaginer, comme nous avons su le faire pour les ouvrages d'art, si le besoin s'en faisait ressentir au sein des communes et intercommunalités.

1. Le rapport d'activité

1-1 Les missions

Structurée en quatre pôles (voirie et aménagement des espaces publics, bâtiment, assainissement, observation & assistance), l'agence exerce trois métiers principaux : l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), l'assistance technique en assainissement collectif et un métier d'études et d'observation territoriale.

Le métier d'assistance à maîtrise d'ouvrage est partagé par tous les pôles de l'agence. Pour certains, il en constitue l'activité principale (voirie et aménagement des espaces publics, bâtiment). Le métier d'assistance technique est le propre du pôle « Assainissement », comme le métier d'études et d'observation territoriale est le propre du pôle « Observation & assistance ».

Voirie et aménagement des espaces publics

Le pôle a traité 144 dossiers en 2025 contre 157 en 2024. La baisse est plus marquée sur le dernier trimestre de l'année et s'explique par le contexte de fin de mandat des équipes municipales.

Les programmes de voiries et les opérations de sécurité routière constituent les deux catégories d'opération les plus accompagnées, avec respectivement 52 et 29 dossiers. Concernant les programmes d'entretien de voirie, leur nombre se stabilise. Nous constatons une hausse de l'effort financier des communes pour l'entretien de ce patrimoine avec un montant moyen de marché en augmentation alors même que le prix des enrobés se maintient depuis 3 ans. Sur ce seul volet des programmes d'entretien de voirie, l'accompagnement de l'ADAC a généré près de 3 millions d'euros de travaux.

En cette fin de cycle municipal, les projets plus lourds d'investissements se réduisent. Il en est ainsi pour les projets d'aménagements urbains, qui sont presque deux fois moins nombreux (12 dossiers contre 21 en 2024). La situation est encore plus prononcée pour les réalisations d'aires de jeux, d'espaces naturels et de terrains de sport avec seulement 9 projets accompagnés en 2025.

2025 aura été marquée, pour ce pôle, par une mobilisation bien plus forte en maîtrise d'œuvre partielle. 126,5 jours ont été consacrés à cette mission contre 85 en 2023 – soit une hausse d'un tiers. Les opérations qui sont ainsi accompagnées couvrent la sécurité routière, la mobilité, les jeux, l'accessibilité et la signalétique. Il s'agit de petites opérations (montant moyen de 50 000 € de travaux). Cette montée en charge sur la maîtrise d'œuvre partielle répond à une demande régulière des adhérents.

2025 aura aussi été une année marquante pour l'accompagnement technique des communes pour le label « Villes et villages fleuris ». Auparavant porté par le Conseil départemental, il a été confié à l'agence en 2024. Cette année aura permis de voir aboutir avec succès le premier dossier accompagné par nos services, celui de la commune de Saint-Barnabé qui a obtenu sa première « fleur ».

Le pôle a suivi, en 2025, plusieurs formations et il a participé à des journées techniques organisées par nos partenaires. On notera, en particulier, une formation des agents sur la thématique de l'entretien des ouvrages d'art animée par le Cerema ; la participation à la journée technique organisée par le Conseil départemental sur les aménagements cyclables en milieu rural, la participation à la conférence organisée par Saint-Brieuc Armor agglomération sur la gestion intégrée des eaux pluviales et, enfin, une formation sur les enjeux environnementaux des projets d'aménagement (organisée dans le cadre de « Cap Transition »).

Le pôle est animé par Julien Filoche et il compte un total de 5 agents. Il n'a pas connu de mouvements de personnel en 2025.

Exemples de réalisations



Saint Péver – aménagement du bourg



Noyal – Réparation du pont des « Portes » (en partenariat avec le service « Gemapi » de Lamballe Terre et Mer et la DDTM 22)



Guenroc – Requalification et renaturation du centre bourg (en partenariat avec le CAUE, le Conseil départemental et le label « Communes du patrimoine rural breton »)



Quévert – Aménagement du « vallon sauvage » (en partenariat avec le service « Gemapi » de Dinan agglomération)

Bâtiment

En 2025, le pôle a été un peu moins sollicité avec une baisse du volume des devis signés (environ 60), mais il a eu une activité riche et très variée.

Pour la première fois, les projets concernant les bâtiments de mairie et leurs services techniques ainsi que les salles des Fêtes ou polyvalentes représentent une proportion légèrement supérieure à celle des équipements dédiés aux enfants (avec une quinzaine de dossiers). Les projets liés à l'enfance et la petite enfance constituent toujours, néanmoins, une grande part des projets du pôle (11 dossiers) pour des opérations dans les écoles, les équipements périscolaires (restaurant scolaire, ALSH, maisons de l'enfance...) et d'accueil du jeune enfant (Maisons des Assistant(e)s Maternel(le)s...). Ces dossier sont suivis à part quasi-équivalente par des dossiers de réhabilitations de

logements communaux ou de réhabilitations de bâtiments en vue de recevoir des logements indépendants ou dans des programmes mixtes.

Enfin, le pôle a aussi traité 5 projets sportifs, 2 projets d'équipements culturels (bibliothèques), des nouveaux projets de maisons de santé pluridisciplinaires et quelques accompagnements pour le recrutement d'architectes du Patrimoine pour des diagnostics d'églises ou de chapelles.

De nombreux projets ont été accompagnés de l'étude de faisabilité jusqu'au recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur la même année 2025. Ce qui démontre la volonté de certaines équipes municipales de porter des projets rapidement et la réactivité du pôle pour le permettre.

On notera que le pôle a aussi développé une mission d'accompagnement des collectivités dans la rédaction des pièces administratives dans le cadre des marchés de travaux en lien avec les maîtres d'œuvre. A la demande des adhérents, il s'est également positionné sur plusieurs suivis d'études (accompagnement de la collectivité durant l'esquisse, l'APS et l'AVP).

On retiendra enfin, en 2025, la signature de deux accompagnements pour des démarches de diagnostic bâtiminaire. Mis en place en mars 2025 dans le cadre de « Cap Transition », ce nouvel accompagnement semble bien répondre aux besoins des communes. Nous anticipons une sollicitation plus marquée pour cette mission à compter du printemps 2026 car ce diagnostic permettra aux nouvelles équipes municipales de construire un programme pluriannuel d'investissement en ligne avec leurs objectifs de mandat.

Dans le cadre de « Cap Transition », le pôle bâtiment s'est formé aux questions d'amélioration énergétique, notamment pour les projets de réhabilitation. Le pôle continue de consolider ses liens avec ses partenaires spécialisés (SDE, ALEC, ALECOB...) afin d'accompagner au mieux les adhérents dans des projets de plus en plus vertueux (amélioration énergétique, bilan carbone, recours aux matériaux bio-sourcés, ré-emploi...)

2025 a également été très riche en inaugurations de bâtiments accompagnés avec, entre autres:

- La maison de santé de Bourbriac qui avait été présentée en illustration dans les rapports d'activité de 2023 et de 2024 (Colas Durand Architectes)
- La mairie de Jugon-les-Lacs (Atelier Rubin Architectes),
- L'extension de la mairie de Plélan-le-Petit (Atelier RUBIN Architectes),
- Le restaurant scolaire de Plumaudan (Colas Durand Architectes),
- Les vestiaires de foot de Pleslin-Trigavou (BPMA),
- Le club-house « Pierre Guéno » au stade « Louis Morice » de Châtelaudren-Plouagat (Ouest Atelier d'architecture),
- La boulangerie et la halle de Plélo (Préfigures),
- Le tiers-lieu « l'Hoté des Faisous » à Plaine-Haute (BPMA),
- La cantine et la garderie de Plémy (François Violi Architecte),
- La salle polyvalente de Calorguen (Bucaille et Wiener atelier d'architecture),
- La mairie-bibliothèque-agence postale de Plouvara (Atelier du Port),
- La réhabilitation d'une salle de classe et de deux logements à Saint-Pôtan (Hénon-

- Tudor Architectes),
- Le bar / restaurant « O'Temo » à Trémoré (Colas Durand Architectes),
- Le parc Odylestan à Plestan, projet d'ensemble (parc + local d'accueil et sanitaire) porté par les pôles Bâtiment et Voirie / aménagement de l'ADAC.

La dynamique partenariale s'est traduite, notamment, par une rencontre conjointe de la Mission Interministérielle pour la Qualité de la Construction Publique (MIQCP), organisée par le CAUE 22. Elle a permis de poser un certain nombre de sujets et d'envisager des pistes de travail communes. L'équipe du pôle Bâtiment a aussi reçu de nombreuses agences d'architectures qui sont venues présenter leurs démarches et leurs compétences, en particulier des agences qui se sont installées récemment sur le territoire.

Le pôle se compose désormais de quatre agents, sous le pilotage de Camille Lescouarch. En effet, après quelques mois d'appuis ponctuels, Marie-Pierre Aumont a rejoint formellement le pôle Bâtiment pour lui permettre de répondre aux nombreuses sollicitations dont il est l'objet.

Exemples de réalisation



Concours pour l'école de Trélivan – photo du projet du lauréat (agence Guinée Potin)



Rénovation de la mairie de Jugon-les-Lacs



Maison de santé de Bourbriac



Tiers lieu / médiathèque de Plaine-Haute

Assainissement collectif

Le pôle apporte une assistance technique aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants de la quasi totalité des systèmes d'assainissement du territoire départemental. L'activité est restée globalement stable en 2025 avec :

- 657 visites réalisées sur le parc (530 visites techniques et 127 visites avec analyses) ;
- 128 bilans de pollution ;
- 106 suivis « milieu » (ces suivis connaissent une hausse marquée) ;
- 202 interventions pour des calages débitmétriques (ces interventions sont, elles, un

- peu en baisse) ;
- et 11 calages analytiques.

La hausse notable des suivis « milieu » résulte d'une demande de la Police de l'Eau (DDTM) à l'égard des maîtres d'ouvrage suite aux contrôles de conformité des stations de l'année précédente. On notera aussi, toujours pour les suivis « milieux », le gros travail réalisé en 2025 au sein de l'équipe (entre les techniciens et le secrétariat) pour répertorier l'ensemble des sites du territoire de Lamballe Terre et Mer, soit une trentaine (lieu, coordonnées, accessibilité, analyses...), avec la rédaction d'une synthèse d'ensemble.

Conformément aux orientations du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui soutient le déploiement de l'autosurveillance et la vérification de la qualité des données, l'équipe a rendu une dizaine d'avis sur projets pour des équipements d'auto-surveillance pour des stations, des postes de relevage et du réseau. Ces avis sur projets se construisent en 2 étapes : un avis préalable sur le projet de montage de l'équipement puis un contrôle sur site pour en vérifier la bonne installation.

Deux nouvelles analyses de risques de défaillance ont été lancées avec Lannion Trégor Communauté. Initiés en 2025, ces exercices très complets autour du fonctionnement d'une station et des mesures à prévoir en cas de difficultés demandent du temps. Ils seront clos en 2026.

Le pôle intervient régulièrement pour assurer des formations. Si, en 2025, nous n'avons pas été sollicités par le CNFPT, nous avons, en revanche, mis en place et assuré une formation pour les agents à la demande de Lannion Trégor communauté.

Dans le cadre de la mission d'assistance technique et d'animation départementale que nous exerçons pour le compte du Conseil départemental, nous avons organisé une première rencontre technique des responsables d'exploitation. Cette matinée de travail s'est tenue le 18 mars 2025, à Saint-Brieuc autour de 5 sujets :

- Une présentation, par l'Agence de l'Eau, de la démarche d'actualisation de l'état des masses d'eau du département ;
- Un retour d'expérience, par les techniciens de Leff Armor communauté, sur le dispositif « Speed'O Clar » installé sur la station de Lanvollon ;
- Un retour d'expérience, par les techniciens de Lamballe Terre et Mer, de la mise en place d'un traitement tertiaire pour l'abatement du phosphore sur la station de Maroué ;
- Un retour d'expérience, par le SEA 29, sur la démarche de désinfection par UV que ce service du Conseil départemental du Finistère a déployé ;
- Enfin l'Agence de l'Eau a présenté un point d'étape sur la liste des systèmes d'assainissement prioritaires.

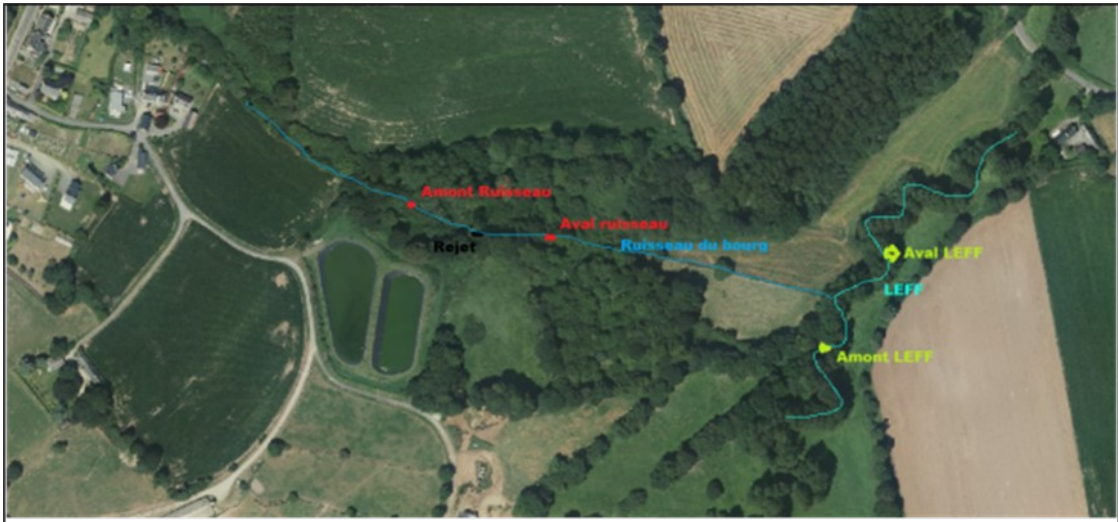
Cette matinée d'échanges a été suivie par un peu plus de 30 personnes. Très appréciée, elle sera reconduite.

Pour plus de détails, les missions en assainissement collectif portées par l'ADAC font l'objet d'un rapport annuel spécifique, disponible sur le site de l'agence. Ce rapport propose, en outre, chaque année, un focus sur un thème particulier autour de l'assainissement collectif.

Le pôle est piloté par Stéphanie Bove et Cyrille Fonteneau. Il compte un total de 15

agents. En 2025, le pôle a connu un départ en retraite et une mobilité. En outre, un poste restait vacant suite à un départ fin 2024. Pour lui permettre de maintenir sa capacité de réponse aux demandes, trois recrutements ont donc été opérés au cours de l'année avec des prises de poste au 1^{er} janvier, au 1^{er} mars et au 27 octobre. Ainsi, fin 2025, l'équipe est de nouveau complète, à effectifs équivalents.

Exemples de réalisation



Carte des 4 points de prélèvements pour le suivi milieu d'une station d'épuration



Rencontre technique des responsables d'exploitation, mars 2025

CARTOGRAPHIE DES POINTS SUIVI MILIEU

2 options pour les points de prélèvement :

1) NAPPE HAUTE (novembre à mai)



Le prélèvement amont est effectué au pied de l'escalier le long de l'hôtel O Suites Home, à quelques mètres du rejet de la station. Comme cela avait été évoqué lors du suivi réalisé le 19 octobre 2023 le plan d'eau de l'étang du Pont Neuf est fortement monté et il n'est pas possible de faire le prélèvement ailleurs (voir photos page suivante).

En raison des forts débits, avec 20 mm de précipitations enregistrés le matin même de la visite (voir photos page suivante), le prélèvement aval a dû être réalisé entre la chute de l'étang et le viaduc du Pont Neuf.

Extrait du rapport de synthèse des sites de suivi « milieu » de Lamballe Terre et Mer

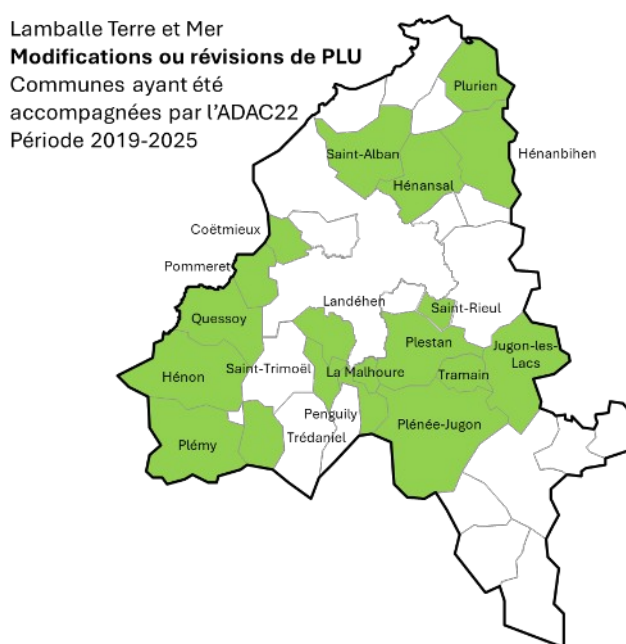


Observation et assistance aux territoires

En 2025, l'agence a engagé un important travail de restructuration de ses bases de données statistiques. L'objectif est, d'une part, de faciliter leur stockage et actualisation et, d'autre part, d'améliorer leur traitement et mise en visibilité sur le site armorstat.com. Ainsi, une nouvelle version du Côtes d'Armor conjoncture est désormais disponible. De même en ce qui concerne le volet Statistiques territoriales d'Armorstat, rubrique la plus visitée du site, dont la nouvelle version est actuellement en phase de test. Ces évolutions concernent également les productions cartographiques de l'agence avec le basculement progressif vers un nouveau logiciel.

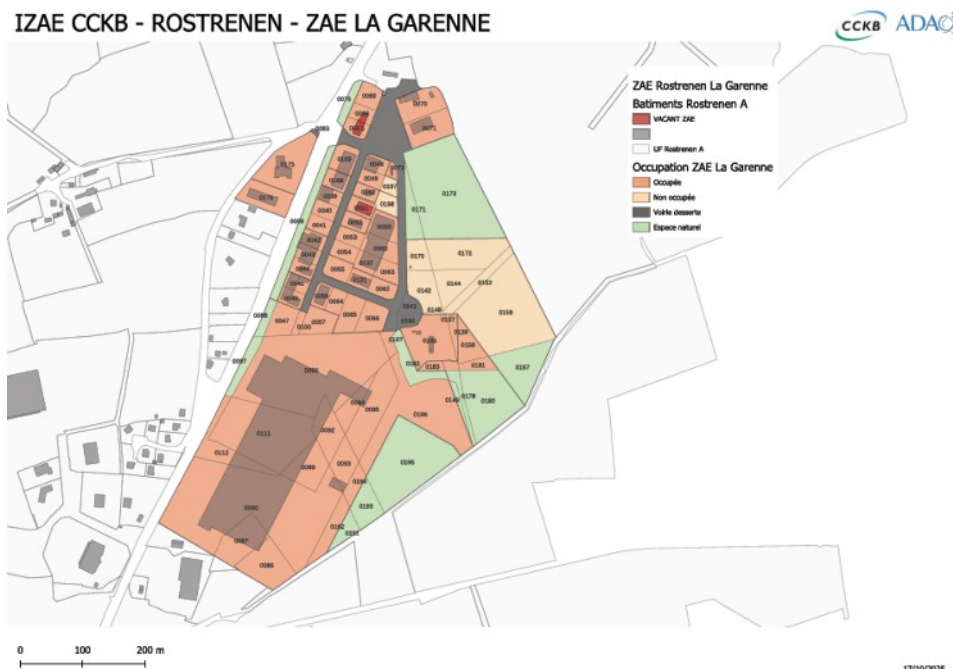
Concernant les études et analyses produites par l'ADAC en 2025, outre l'actualisation de certaines publications (analyse détaillée des résultats du recensement de population en Bretagne et en Côtes d'Armor, Atlas des évolutions démographiques et de la carte scolaire en Côtes d'Armor, Observatoire de la vacance de logements en Côtes d'Armor...), l'année aura en bonne partie été consacrée à la mise à jour de l'Observatoire de l'économie maritime en Bretagne (N°3)³. Cette actualisation a été réalisée dans le cadre d'une convention avec la Région Bretagne et d'un partenariat avec le réseau des Agences d'urbanisme ou d'ingénierie et des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) Bretonnes.

Sur le volet « **Assistance aux territoires** », plusieurs missions engagées antérieurement ont été poursuivies en 2025, notamment l'accompagnement des communes du territoire de Lamballe Terre et Mer dans leur démarche de révision de leur PLU.



³ Voir l'introduction de ce rapport

L'année 2025 aura été également marquée par deux autres missions conséquentes. La première a concerné la réalisation de l'Inventaire des zones d'activités économiques (IZAE) de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh.



La seconde mission nouvelle conduite en 2025 par l'Agence, au titre de l'assistance aux territoires, a porté sur l'accompagnement du Département des Côtes d'Armor dans la définition d'une **stratégie de valorisation des biodéchets alimentaires issus de la restauration collective des 46 collèges publics des Côtes d'Armor**.

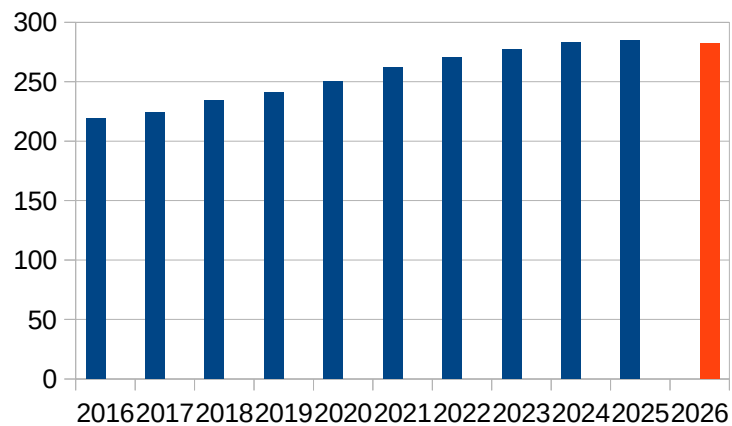
Depuis 2023, l'ADAC propose également aux EPCI et communes adhérentes un service d'**assistance à la recherche de financements** pour leurs projets d'investissements. En 2025, 4 des 8 EPCI et 160 communes ont souscrit à cette offre de service. Outre l'envoi très régulier d'informations relatives aux appels à projets et à manifestation d'intérêt, l'ADAC effectue également une **première analyse des dossiers** et une évaluation de leur recevabilité. Les communes et EPCI peuvent également recourir aux moyens de l'agence pour le **montage de leurs dossiers de demandes de financements**.

1-2 La couverture territoriale de l'agence

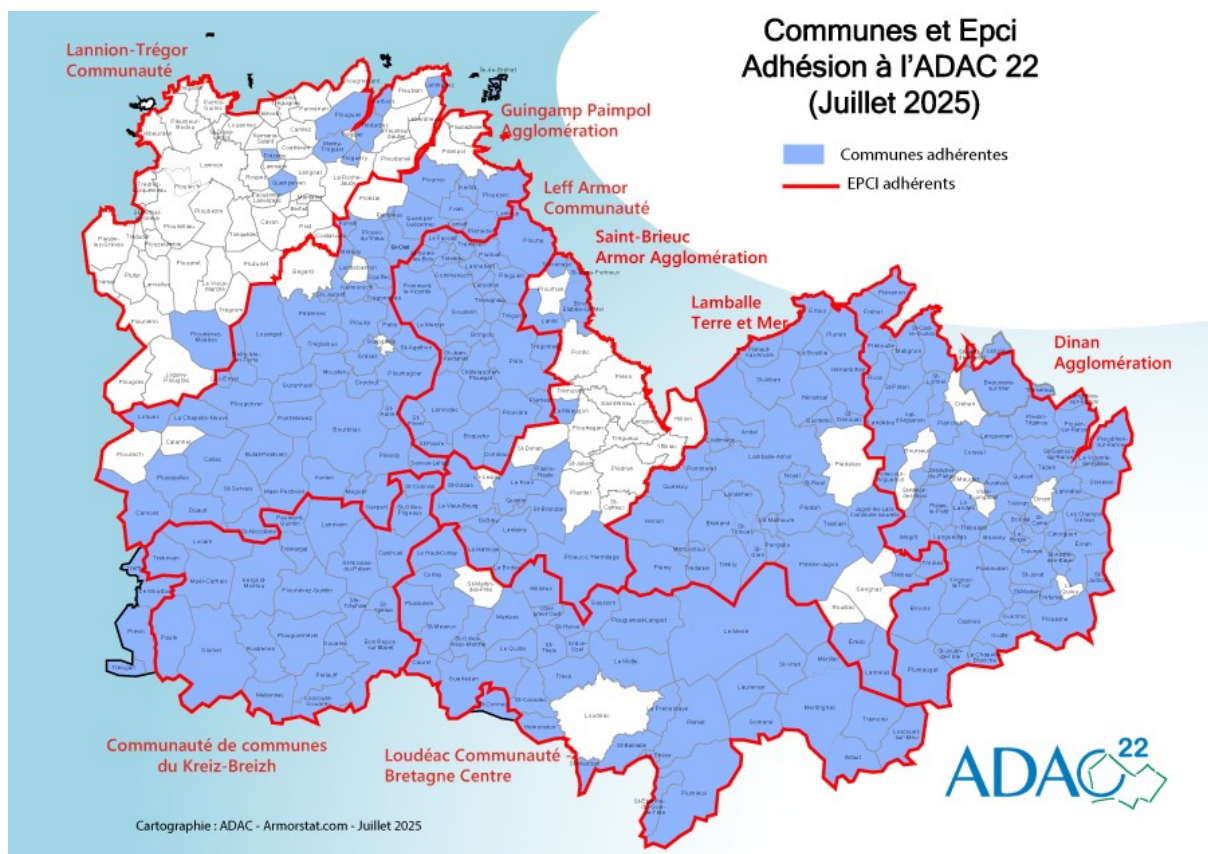
En 2025, l'agence a enregistré 3 adhésions : les communes de Quintin et de Minihy-Tréguier, ainsi que la SPL « Eskale d'Armor ». Cette dernière est une société publique locale qui assure l'exploitation des ports de plaisance départementaux. Elle fait appel à nos compétences pour ses projets de bâtiment, avec un premier dossier sur le port de Paimpol. La commune de Le Quillio s'est retirée de l'agence en 2025.

Fin 2025, l'ADAC comptait 282 adhérents avec 263 communes (soit plus de 76 % des communes du département), les 8 EPCI, le Conseil départemental et 10 établissements

publics (dont le Centre de gestion des Côtes d'Armor, 4 CCAS/CIAS, 2 syndicats mixtes et une SPL).



Malgré une progression du nombre de communes adhérentes, le nombre total d'adhérents baisse légèrement du fait de deux facteurs : le retrait de quelques structures autres (syndicats mixtes et CIAS) qui nous avaient informés en 2024 et la création de communes nouvelles qui réduit mécaniquement le nombre d'adhérents sans modifier notre périmètre d'intervention.



1-3 Le travail partenarial

2025 a été une année de forte implication partenariale pour notre agence.

Le travail avec le **CAUE** est désormais bien ancré, en particulier au niveau des directions des deux structures. Dans la pratique, l'échange sur les dossiers, les passages de relais voire le co-portage s'inscrivent progressivement dans les habitudes. La démarche de création d'outils communs est toujours en cours.

Avec le **SDE 22**, sous l'impulsion des présidences, une démarche de structuration de nos collaborations a été lancée. Elle va permettre de compléter les « revues de projet » qui sont déjà en place afin de renforcer nos articulations et d'accentuer nos partenariats. Le spectre couvert est large : rénovation des bâtiments, opérations d'aménagement, consommation d'énergie des stations d'épuration... L'ADAC est aussi invitée, depuis 2 ans, aux réunions de la Commission Consultative Paritaire Départementale de l'Énergie (CCPDE).

Dans le champ de l'énergie toujours, la coopération avec **l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc** est toujours très efficace et productive, avec un travail en commun sur les projets désormais bien en place lui aussi. Avec **l'ALECOB**, des liens de même nature sont à créer d'un commun accord entre cette structure et notre agence.

Au niveau local, nous avons renforcé nos relations avec le **Cerema**. Concrètement, une formation sur les ouvrages d'art de notre équipe « Voirie et aménagement des espaces publics » a été assurée par le Cerema. Sur cette base, nous pouvons proposer un premier niveau d'intervention et créer une passerelle ADAC / Cerema dans le domaine (sollicitation par l'ADAC de l'expertise du Cerema ou, à l'inverse, renvoi vers l'ADAC de petits projets par le Cerema). A partir de ce premier travail, qui doit encore se structurer dans la durée car il est naissant, nous envisageons d'autres champs de coopération qui seront étudiés en 2026. Cette coopération locale s'inscrit dans une démarche nationale de rapprochement des ingénieries du Cerema et des ATD. Un rapport national co-écrit par le Cerema et l'Association Nationale des Directrices et Directeurs d'ATD (ANDATD) a montré la complémentarité des deux structures et la force de leur coopération pour les territoires. Notre ATD s'inscrit dans ce mouvement national avec la chance de disposer, à Saint-Brieuc, d'une antenne du Cerema.



La direction générale du Cerema et les représentants de l'association nationale des directrices et directeurs d'ATD lors de la présentation du rapport de complémentarité, à l'occasion du Congrès des maires (novembre 2025)

Toujours à l'échelle locale, nous avons participé, avec 5 autres structures d'ingénierie départementales (**CDG 22, CAD, CAUE, SDAEP, SDE**) à une journée de rencontre et d'interconnaissance de nos équipes. Organisée au Totem de l'Innovation (Saint-Brieuc) en octobre 2025, elle a permis aux collègues de mieux cerner le métier et les compétences de leurs homologues et d'identifier des pistes de travail en commun pour l'avenir. Ce réseau des 6 structures d'ingénierie travaille aussi collectivement sur deux projets : l'actualisation du guide de l'ingénierie publique et l'organisation d'un Forum de l'ingénierie à l'automne, afin de passer un message collectif aux nouvelles équipes municipales et intercommunales.



Journée de rencontre des équipes des structures départementales d'ingénierie, mars 2025

Enfin, toujours sur le périmètre des Côtes d'Armor, les relations partenariales restent très régulières avec les services du **Conseil départemental** et avec les services de la **DDTM 22**. La réunion annuelle avec les **DGA / DST des EPCI** est aussi un rendez-vous bien inscrit dans notre calendrier.

Au niveau régional, nous avons participé à une rencontre du label « Habitat et qualité de vie » qui réunit des maîtrises d'ouvrage publiques, des bailleurs sociaux et des promoteurs pour avancer ensemble sur la qualité de la construction et des aménagements. A ce même niveau, nous avons instauré, comme prévu, une rencontre annuelle de niveau « direction » avec **l'EPF Bretagne**. En revanche, les relations avec les **agences d'urbanisme** sont désormais moins régulières. En effet, dans le cadre de leur stratégie, ces agences portent beaucoup leurs efforts sur l'observation foncière. Or l'ADAC n'est pas mobilisée sur cet enjeu, qui ne s'inscrit pas dans sa feuille de route. Nous avons maintenu une coopération plus légère et limitée au champ de l'observation (projet collectif Datagences Bretagne) et des études (par exemple la mise à jour de l'observatoire de l'économie maritime).

A un niveau national, **l'ANDATD** prend de l'ampleur et se structure. L'ADAC y est pleinement représentée. Cette association des ATD porte plusieurs projets communs, comme le développement d'un outil de suivi d'activité adapté aux agences ainsi qu'une démarche collective sur les assurances. Notre agence est particulièrement impliquée sur un troisième projet, autour du partage d'expérience pour l'accompagnement de la transition écologique par les ATD. Au-delà de ces projets communs, l'ANDATD permet aussi la mise en visibilité nationale de l'outil ATD. Elle a ainsi été invitée, par exemple à une audition par la mission d'inspection sur l'ingénierie (rapport de juillet 2025), au Congrès des Maires (novembre 2025) ainsi qu'à une audition par une mission parlementaire d'information sur l'ingénierie territoriale (décembre 2025).

2 – Le rapport financier

En 2025, le Conseil départemental, du fait des contraintes financières fortes auxquelles il est confronté, a été contraint de revoir la dotation complémentaire qu'il versait à l'ADAC. D'un montant de 100 000 € par an, cette subvention va progressivement s'éteindre pour disparaître à compter de 2027. Face à cette décision, le Conseil d'administration de l'ADAC a proposé de suivre une ligne volontariste avec trois principes :

- Préserver la capacité d'intervention de l'ADAC car les communes et les intercommunalités en ont besoin ;
- Ne pas remettre en cause les piliers de la feuille de route « Cap Transition » ;
- Rester fidèle au modèle défini collectivement lors de l'Assemblée générale de février 2024 puis du Conseil d'administration de mars 2024 concernant l'évolution des dépenses et des recettes.

Pour suivre cette ligne, l'agence a fait des économies en reportant des mesures moins stratégiques. Elle a aussi été conduite à revaloriser son tarif journalier après avis favorable de l'Assemblée générale du 26 février 2025 et vote du Conseil d'administration du 26 mars 2025.

- Le tarif de prestation est désormais de 500 € / jour, commun à tous les pôles (sauf programmes annuels d'assistance technique en assainissement collectif) et quel que soit le profil de l'intervenant ;
- Les tarifs d'adhésion, témoins de la solidarité territoriale, sont restés inchangés :
 - Un tarif d'adhésion de 0,40 € / habitant (population DGF) pour les communes ;
 - Un tarif d'adhésion de 0,15 € / habitant (population DGF) pour les EPCI ;
 - Un tarif d'adhésion de 0,55 € / habitant (population DGF) pour le Département des Côtes d'Armor.
 - Un tarif unique pour les structures publiques autres (SIVU, syndicats mixtes, CCAS ou CIAS) de 355 €.

Les tarifs de l'accompagnement à la veille sur le financement de projets sont inchangés également :

- Communes jusqu'à 500 habitants : 50€/an
- Communes de 500 à 1000 habitants : 100€/an
- Communes de 1000 à 2000 habitants : 150 €/an
- Communes de 2000 à 3000 habitants : 200€/an
- Communes de plus de 3000 habitants et EPCI : 250€/an
- Autres établissements publics adhérents : 50 €/an

Enfin, le Conseil d'administration du 26 mars 2025 a mis en place une grille tarifaire pour le nouvel accompagnement au « Diagnostic bâtementaire et PPI » :

- Patrimoine jusqu'à 5 bâtiments : 1 500 €
- Patrimoine de 6 à 10 bâtiments : 2 750 €
- Patrimoine de 11 à 15 bâtiments : 4 000 €
- Par bâtiment supplémentaire à partir de 16 : 250 €
- Pour l'accompagnement au PPI, un devis en propre établi avec chaque commune. En effet, il est délicat d'estimer et de calibrer a priori le temps nécessaire pour mettre en place un PPI. Cela dépendra de nombreux facteurs (disponibilité ou pas des audits énergétiques, projets communaux déjà réfléchis ou pas, remise à l'identique ou restructuration en profondeur...). En outre, le travail d'animation partenariale variera aussi suivant les collectivités.

2-1 Le budget exécuté 2024

En 2024, l'agence a connu une très légère baisse d'activité en volume par rapport à 2023, mais elle est restée sur un bon niveau de sollicitations avec près de 400 projets accompagnés dans ses trois métiers.

Lors du vote du budget primitif de 2024, le Conseil d'administration avait voté une légère hausse du tarif d'intervention journalier pour le passer de 380 à 390€ par jour. La clôture de l'exercice a permis de vérifier la pertinence de cette décision. En effet, l'exercice s'est conclu sur une dynamique vertueuse avec des ressources qui ont permis de réaliser les missions et de porter les premières mesures de « Cap Transition », tout en dégagant les crédits nécessaires pour couvrir les investissements.

Dans le détail, sur les principaux chapitres :

- Pour les dépenses, sur le chapitre 012 (frais de personnel), l'exercice se clôt sur une dépense de 1 499 074,60 € contre 1 458 996,69 € en 2023 ; le chapitre 011 (autres dépenses courantes) se solde à 261 643,60 € contre 284 691,67€ en 2023 ;
- Pour les recettes, nous avons enregistré 986 296,36 € de prestations en 2024, pour 976 458,55€ en 2023, soit une hausse de 9 838 €, malgré le ralentissement observé. Ce bon résultat a permis de dégager les crédits nécessaires pour couvrir les investissements qui se sont élevés à 12 206,44 €.

L'exercice 2024 s'est ainsi achevé sur :

- Un résultat global positif de 6 815,59 € se décomposant ainsi :
 - Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 204,92 € ;
 - Un résultat excédentaire de la section d'investissement de 4 610,67 €.

Si nous consolidons les chiffres à partir des résultats de clôture de l'exercice précédent, alors nous obtenons :

- En fonctionnement : 318 706,49 € (résultat de clôture 2023) + 2 204,92 € = 320 911,41€
- En investissement : - 55 955,42 € (résultat de clôture 2023) + 4 610,67 € = - 51 344,75 €

En conséquence, les réserves cumulées de l'agence, à fin 2024, ont augmenté très légèrement pour s'établir à 269 566,66 €

2-2 Les perspectives pour la clôture du budget 2025

Le budget 2025 est structuré autour de deux enjeux majeurs.

Le premier est celui de la baisse de la participation du Conseil départemental des Côtes d'Armor via l'extinction progressive de la subvention de 100 000 € qui nous était versée. 2025 marque une première étape avec une réduction de 35 000 € de cet apport financier. Pour compenser cette perte de recettes sans remettre en cause ni la stratégie ni la capacité de l'agence de répondre aux besoins nombreux du territoire, le tarif journalier a été relevé de 390 à 500 €. Cette proposition a été soumise à l'Assemblée générale de l'ADAC du 26 février 2025 et n'a appelé aucune opposition.

Le second enjeu est, en lien direct avec le précédent, celui de la poursuite du déploiement de la stratégie « Cap Transition » et du maintien, en conséquence, de l'expertise pour accompagner les collectivités des Côtes d'Armor dans leurs projets. Concernant « Cap Transition », les actions prévues pour 2025 dans le plan pluriannuel sont lancées et celles initiées en 2024 se poursuivent.

Le budget 2025 a été adopté sans modification de la taille des effectifs (pas de création ni de suppression de postes). Toutefois la masse salariale, qui représente 86 % des dépenses, sera impactée par différents facteurs, dont la hausse de 4 points des cotisations CNRACL.

Le budget global 2025 a été ainsi voté à 2 170 561,41 € dont 2 052 561,41 € en fonctionnement et 118 000 € en investissement avec notamment :

- 307 511,41 € pour les dépenses de fonctionnement (chapitre 011)
- 1 620 500,00 € pour les dépenses de personnel (chapitre 012)
- 1 000 000 € pour les recettes de prestations ;
- 681 650,00 € pour les recettes d'adhésion.

Ces chiffres incluent la reprise de nos réserves, qui sont ventilées chaque année dans le budget.

Sous réserve des opérations de clôture comptables et du vote du compte financier unique, le résultat de l'année 2025 devrait être, malheureusement, très déficitaire, à la hauteur de ce qui avait été anticipé lors du vote du budget.

En effet, l'année 2025 a vu la conjugaison de plusieurs facteurs négatifs. Tout d'abord, le tassement attendu de nos accompagnements en assistance à maîtrise d'ouvrage du fait de la fin des mandats municipaux a été plus marqué que prévu. Cette baisse d'activité se conjugait avec la première étape de l'extinction de la subvention départementale complémentaire. Enfin, la hausse des cotisations CNRACL est notable pour une structure

dont les dépenses sont constituées à 86 % de masse salariale.

Ce déficit, s'il se confirme, obligera notre structure à utiliser sa trésorerie.

2-3 Les orientations pour 2026

2-3-1 Deux chantiers stratégiques pour 2026

Les orientations stratégiques pour 2026 ont été débattues lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2025. Elles suivront deux axes : en premier lieu la poursuite du déploiement de la feuille de route stratégique sur la transition et, en second lieu, une réflexion sur le pôle « Observation & Assistance aux territoires ».

1 – La poursuite du déploiement de la feuille de route stratégique « Cap Transition »

Avec 78 % d'actions déjà lancées, les prochaines années seront surtout consacrées à installer dans la durée les mesures de « Cap Transition ». Dès lors, l'essentiel va consister à poursuivre les chantiers engagés. Néanmoins, quelques nouvelles actions sont prévues pour 2026 :

- En assainissement collectif, travailler sur un guide interne sur la gestion raisonnée des espaces verts des stations d'épuration, dans une logique de réserve de biodiversité compatible avec le fonctionnement de l'outil ;
- Mieux intégrer la récupération des eaux pluviales dans les projets de bâtiment ;
- En bâtiment toujours, mettre en avant, lors des études, les enjeux de réversibilité, de modularité ainsi que les réserves foncières ;
- Identifier des professionnels, sur le territoire, susceptibles d'accompagner les dynamiques de concertation sur les projets.

Nous allons aussi déployer les indicateurs d'impact validés par la commission « Cap Transition » lors de sa réunion du 5 novembre 2025.

2 – La réflexion sur le pôle « Observation & Assistance aux territoires »

Une réflexion portant sur les missions du pôle « Observation & assistance aux territoires » sera conduite. En effet, l'environnement territorial dans lequel agit ce pôle étant mouvant, les besoins des collectivités évoluent. Cette réflexion s'inscrit également dans la perspective d'évolutions prochaines au sein de l'effectif dédié à ce pôle. Elles permettront, en fonction des orientations qui seront prises, d'ajuster si besoin les compétences requises pour répondre de manière efficace aux attentes des communes et intercommunalités adhérentes de l'Agence. Un cycle de rencontres a été ouvert qui se prolongera en 2026 et permettra de préciser les axes d'intervention de ce pôle et d'aboutir à des propositions qui seront soumises au Conseil d'Administration.

Les perspectives budgétaires pour 2026

L'impact financier serait de 11 000 € pour la poursuite de « Cap Transition » avec la location d'un nouveau véhicule électrique (3 000€ HT / an), le recours à un ou une stagiaire pour le guide sur la gestion raisonnée des espaces verts dans les stations

d'épuration (3 000 €) et, possiblement, une formation de l'équipe « bâtiment » sur le réemploi (5 000 €). Ces mesures seront proposées lors du vote du budget et, en fonction des scénarios, il sera décidé de les conserver ou non car leur report n'engendrerait pas non plus de conséquences majeures pour l'agence.

Concernant le second chantier portant sur l'évolution du pôle « Observation & Assistance », il n'aura pas de traduction financière en 2026. En fonction des orientations qui seront prises, celles-ci n'interviendraient qu'en 2027.

Plus globalement, en termes financiers, l'année 2026 sera très certainement une année de forte tension pour l'agence. En premier lieu, avec les élections, le début d'exercice sera très calme, au moins jusqu'en avril. Au cours de cette période, à l'exception des interventions en assainissement collectif, nous travaillerons sans doute principalement sur le stock de dossiers constitué en fin d'année 2025 avec peu de sollicitations nouvelles. Le niveau de recettes devrait s'en ressentir. En second lieu, toujours du côté des recettes, la trajectoire d'extinction progressive de la subvention départementale franchit sa deuxième étape. Cette subvention, initialement de 100 000 €, tombera à 30 000€ en 2026 (contre 65 000€ en 2025) et s'arrêtera en 2027. En troisième lieu, la hausse des cotisations CNRACL va se poursuivre avec un impact estimé à 16 000 € pour l'agence, à effectifs constants.

Dans la mesure où la situation est conjoncturelle (élections municipales) et que les mesures pour compenser l'extinction de la subvention départementale ont été prises début 2025, il n'est pas proposé de modifier les tarifs de l'agence, que ce soit pour les adhésions ou pour les prestations. Toutefois, une adaptation de la grille tarifaire pour les programmes annuels en assainissement collectif sera proposée. En effet, la grille actuelle a été mise en place début 2020, lorsque le Satese a rejoint l'ADAC. Après 5 ans de pratique, il s'avère qu'elle n'est plus adaptée aux besoins des intercommunalités, qui préféreraient une approche différente. De nouvelles modalités seront donc proposées au vote du Conseil d'administration lors du BP, autour d'une approche par station. En complément, une clause d'indexation du tarif de base qui sert pour le calcul des programmes annuels sera soumise au vote.

Si les recettes vont se contracter, les dépenses devraient légèrement progresser du fait des mécaniques habituelles d'inflation.

Sur le volet des ressources humaines, il n'y a pas de changement attendu dans la structuration générale des effectifs. Toutefois, dans le détail, deux évolutions sont à noter :

- Un départ en retraite sur un poste de secrétaire technique pour l'assainissement collectif qu'il faudra remplacer ;
- La transformation en CDI d'un poste occupé en CDD depuis 6 ans.

Sur le volet des dépenses de personnel, il faudra aussi adapter le dispositif de participation pour les complémentaires « Santé » à l'évolution du cadre légal. Nous le ferons selon deux temporalités : a minima dans un premier temps, par un simple ajustement du forfait de participation versé aux contrats individuels des agents ; dans un second temps, nous mènerons une réflexion, au cours de l'année 2026, comme nous l'avons fait pour la complémentaire Prévoyance, pour déterminer l'intérêt de rejoindre le contrat groupe proposé par le Centre de gestion à compter de 2027.

Sur les autres dépenses, l'exercice 2026 ne prévoit pas de mesures notables si ce n'est la demande de la commission « Cap Transition » de mettre en place le forfait « mobilités actives » au sein de l'ADAC. Annoncée en 2025, cette mesure avait dû être reportée du fait du contexte financier particulier avec des perspectives très incertaines. Son coût annuel est estimé à 3 000 €. Elle sera débattue lors du vote du BP 2026.

3 – Le clin d'œil final



L'ADAC participe à l'opération « Tous Fous d'Armor » animée par nos collègues de Côtes d'Armor Destination



L'ADAC remporte, pour la deuxième année consécutive, le premier prix du challenge des mobilités, dans la catégorie des structures de 20 à 50 salariés

Annexe – Organigramme



Thierry ORVEILLON
Président

Novembre 2025

FONCTIONS SUPPORT

Christophe MARQUES
Directeur

Florence HAMEL
Assistante de direction / compta

LES POLES DE L'ADAC

Voirie et aménagement des espaces publics

Julien FILOCHE
Chef de pôle

Dominique BERNARD
Chargé de projets

Jean-Sébastien BOUTRUCHE
Chargé de projets

Sylvain CHARLES
Chargé de projets

Annie REDON
Chargée de projets

Bâtiment

Camille LESCOUARCH
Cheffe de pôle

Vincent BELLY
Chargé de projets

Alexandre COLLINET
Chargé de projets

Marie-Pierre AUMONT
Assistante de projet

Assainissement

Cyrille FONTENEAU et Stéphanie BOVE
Chef(fe)s de pôle

Sandra AMARY
Technicienne SATESE

Elise GARNIER
Technicienne SATESE

Michelle HIVERT
Technicienne SATESE

Cyril GOURIOU
Technicienne SATESE

Gildas LE SCLOTOUR
Technicien SATESE

Renan MABON
Technicien SATESE

Guillaume POMMERE
Technicien SATESE

Nicolas RAMEL
Technicien SATESE

Pauline TIRCOT
Technicienne SATESE

Matthieu WEYL
Technicien SATESE

Observation et assistance

Thierry CONNAN
Chef de pôle

Sylvie CAP
Chargée d'études

Morgane HATTON
Contrat de projet